Image not found or type unknown

Une aide pitier et voir mon sujet.....

Par **nezzar**, le **28/01/2009** à **16:49**

bonjour,es-si possible avoir une aide de votre part concernant un refus de visa long séjour pour ma mère qui habite en Algérie?.
Je suis une fille unique et de nationalité française mariée avec un français et j'ai 2 enfants et on travaillent les 2 en CDI .
j'ai compose son dossier comme ils ont demande de A-Z rien qui manque ,alors que le refus a cause de mon appartement F3 qui fait 66m2,disant c'est un suffisant pour accueillir une personne supplémentaire.
A cet effet je vous suppliais de me trouve une solution ou que doit-je faire sans changer mon appartement car il est super bien
large avec un grand garage et un jardin .

Et je vous remercie d'avance.

Par **jeetendra**, le **28/01/2009** à **18:10**

bonsoir, prenez contact avec le Maire de votre commune, expliquez votre cas pour qu'il agisse au niveau du Préfet relativement au fait que votre logement est petit et bloquant ainsi l'octroi du visa à votre mère qui se trouve en Algerie, courage à vous, cordialement

Par **nezzar**, le **29/01/2009** à **06:31**

bonjour, je vous remercie avoir me répondre,mais je voit qu'il est un peut difficile pour voir le maire et le maire voir le préfet,et surtout nous somme des étranges et on reste toujours des étranges dans leur pays .

Au lieu de voir le maire et prendre un RDV avec lui ,je peut pas peut être lui envoyer une lettre recommande ,et voir ce qu'il peut faire pour moi.

et encore un grand remercie.

Par **ardendu56**, le **31/01/2009** à **22:31**

Je ne pense pas qu'une lettre recommandée soit conseillée pour une raison toute simple, ce style de courrier, ne plait à personne.
Je vous conseille vraiment de vous déplacer à la mairie; le ou la secrétaire de mairie vous donnera un rendez-vous avec le maire. Vous vous expliquerez, face à face.
La discussion et surtout vos explications passeront beaucoup mieux qu'avec une lettre recommandée. Le maire doit écouter ses concitoyens et étrangers ou non, vous êtes un concitoyen et il vous écoutera c'est son rôle. Il dispose d'importants pouvoirs et de responsabilités propres et saura à qui s'adresser pour vous aider à débrouiller votre situation.

Bon courage.

Par **nezzar**, le **01/02/2009** à **16:05**

bonjour, je vous remercie avoir me répondu ,peut être j'essayerais
de vous suivre et faire de votre conseille ,car j'ai une telle peur
à l'intérieur de moi vous ne pouvez pas imaginer,qu'il me refus ou il m'aidera pas.

A cet effet acceptez de ma part un grand
remercie.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés